

Faculté de droit



ECRI1504 Eléments de droit pénal et de procédure pénale

[60h] 6 crédits

Cette activité se déroule pendant le 2ème semestre

Enseignant(s): Damien Vandermeersch

Langue d'enseignement : français

Niveau : Premier cycle

Objectifs (en termes de compétences)

L'objectif de ce cours est d'assurer aux criminologues non juristes (assistant social, médecin, psychologue, sociologue, etc) une formation de base indispensable qui s'articule autour des axes essentiels de la discipline.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

L'étude du droit pénal s'attache plus particulièrement à l'exposé des principes généraux du droit pénal positif belge, à leur explication ainsi qu'à l'analyse de leurs fonctions réelles : la loi pénale, l'infraction, la sanction. L'étude de la procédure pénale s'attache à l'analyse des différentes phases du procès pénal : information du parquet, instruction préparatoire, poursuite, jugement, voies de recours. Le cours comporte aussi des exercices pratiques.

Résumé : Contenu et Méthodes

L'enseignement repose, d'une part, sur un support écrit qui constitue la base des connaissances que doit acquérir l'étudiant et, d'autre part, sur un exposé oral qui a pour objet d'explicitier le contenu de l'enseignement en l'illustrant de situations concrètes. Le support écrit est constitué de l'ouvrage "Eléments de droit pénal et de procédure pénale" rédigé par le titulaire du cours. Dans cet ouvrage, l'enseignant a privilégié l'approche pédagogique basée sur un ordonnancement très structuré des sujets traités et sur une présentation qui permet de distinguer l'essentiel de l'accessoire.

L'exposé oral aborde les différents thèmes traités tant à partir des principes qu'à partir de situations concrètes afin de permettre aux étudiants de les décrypter et de les analyser correctement à l'aide des notions enseignées.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

//

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21	Première licence en criminologie	(6 crédits)	Obligatoire
CRIM21MS	Première année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(6 crédits)	Obligatoire
CRIM22	Deuxième licence en criminologie	(6 crédits)	
CRIM22MS	Deuxième année du master en criminologie, à finalité spécialisée	(6 crédits)	Obligatoire
CRIM2MS	Master en criminologie, à finalité spécialisée	(6 crédits)	Obligatoire
FSA12BA	Deuxième année de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil	(6 crédits)	